ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV PLUS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2004

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 31 mars 2005

Le Commissaire aux Comptes

NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RAPPORTS

NOTE 1: DEFINITION DE LA MISSION

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales et 16 et suivants de la loi n° 88-108 du 18 Août 1988 portant refonte de la législation relative à la profession d'expert comptable.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers de la SICAV PLUS, arrêtés au 31 décembre 2004. Elle est assurée conformément aux normes de révision comptable généralement admises et notamment :

- Les normes de révision de l'ordre des experts comptables de Tunisie
- Les normes internationales d'audit de l'IFAC.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi que d'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, notre mission comporte d'autres diligences spécifiques visant à vérifier la régularité des conventions conclues entre la société et ses administrateurs, telles qu'elles nous sont notifiées par le conseil d'administration ou encore l'inexistence de telles conventions.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- de l'équité entre les actionnaires,
- d'une protection convenable des actifs de la société,
- de la régularité des transactions.

NOTE 2 : NOTE SUR LA CONFORMITE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

Les états financiers présentés ci-joints ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment aux règles de présentation, de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de la société, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM. Ils sont composés :

- du bilan ;
- de l'état de résultat ;
- de l'état de variation de l'actif net ;
- des notes aux états financiers.

Nous avons noté, à ce titre, l'utilisation par l'entreprise des normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers, aucune divergence significative n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par l'entreprise.

NOTE 3: ETENDUE DES TRAVAUX DE VERIFICATION

Comme il est indiqué dans le deuxième paragraphe de notre rapport général, notre examen a été effectué en observant les normes de révision comptable généralement admise et a comporté le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugées nécessaires en la circonstance.

Nous présentons ci-après les développements concernant l'application de certaines de ces vérifications.

◆ Capital

Nous avons vérifié tous les mouvements intervenus sur le poste du capital résultant notamment des souscriptions et des rachats effectués. Nous nous sommes assurés que la défalcation de la valeur liquidative entre la part en capital et la part en revenu a été correctement traduite en comptabilité.

◆ Portefeuille – titres et placements monétaires

Nous avons procédé à la vérification des mouvements intervenus sur ces postes au cours de l'exercice et ce, conformément aux prescriptions des normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

Nous avons procédé à l'évaluation du portefeuille – titres à la date de clôture conformément aux prescriptions précitées.

◆ <u>Trésorerie</u>

Nous avons vérifié l'état de rapprochement bancaire ainsi que sa liquidation au début de l'exercice 2005.

Revenus

Nous nous sommes assurés que les dividendes relatifs au portefeuille – titres ont été comptabilisés à bonne date et que les intérêts sur les placements sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus et nous avons vérifié la constatation dans les comptes de régularisation, des produits afférent à 2004 et non encore perçus.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2004	31/12/2003
Portefeuille-titres	4	1 077 251	2 059 106
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		234	246
Obligations et valeurs assimilées		1 077 017	1 924 188
Titres des OPCVM			134 672
Placements monétaires et disponibilités		487 390	731 503
Placements monétaires	6	484 642	728 491
Disponibilités		2 748	3 012
Créances d'exploitation		607	-
Autres actifs		877	887
TOTAL ACTIF		1 566 125	2 791 496
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	3 389	6 132
Autres créditeurs divers	9	1 161	2 692
TOTAL PASSIF		4 550	8 824
ACTIF NET			
Capital	12	1 498 210	2 681 854
Sommes distribuables		63 365	100 818
ACTIF NET		1 561 575	2 782 672
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 566 125	2 791 496

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décemb	ore
	_	2004	2003
Revenus du portefeuille-titres	5	83 816	77 237
Revenus des obligations et valeurs assimilées	_	83 816	77 237
Revenus des placements monétaires	7	21 854	47 038
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	_	105 670	124 275
Charges de gestion des placements	10	(20 334)	(26 064)
REVENU NET DES PLACEMENTS		85 336	98 211
Autres produits		106	213
Autres charges	11 _	(1 981)	(2 666)
RESULTAT D'EXPLOITATION		83 461	95 758
Régularisation du résultat d'exploitation	_	(20 096)	5 060
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		63 365	100 818
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		20 096	$(5\ 060)$
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(7 103)	6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	4	19 598	868
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u></u>	95 956	102 867

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31 Décembre	
	2004	2003
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	95 957	102 867
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	83 462	95 758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 103)	6 241
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 598	868
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 317 054)	871 822
Souscriptions		
- Capital	1 453 971	3 035 048
- Régularisation des sommes non distribuables	60 720	109 933
- Régularisation des sommes distribuables	32 759	41 537
Rachats		
- Capital	(2 700 996)	(2 198 151)
- Régularisation des sommes non distribuables	(110 653)	$(80\ 068)$
- Régularisation des sommes distribuables	(52 855)	(36 477)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 221 097)	974 689
ACTIF NET		
En début de période	2 782 672	1 807 983
En fin de période	1 561 575	2 782 672
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	82 757	55 942
En fin de période	44 276	82 757
VALEUR LIQUIDATIVE	35,269	33,625
TAUX DE RENDEMENT	4,89%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2004, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par

rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2004 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4: PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2004, à D: 1.077.251, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2004	% Actif net
Actions, valeurs assimilées	ue un es	u acquisition	au 31/12/2004	Actii liet
& droits rattachés		358	234	0,01%
Actions, valeurs assimilées		330	237	0,01 /0
&droits rattachés admis à la cote		358	234	0,01%
Actions		330	234	0,01 /0
PBHT	50	358	234	0,01%
Obligations des sociétés et valeurs assimilés	30	1 038 682	1 077 017	
Obligations des societes et valeurs assimiles		1 030 002	1 0// 01/	68,97%
Obligations des sociétés		380 111	392 959	25,16%
AIL 99 A	800	31 311	31 581	2,02%
SKANES BEACH 2003 A	1 500	150 000	154 886	
TUNISIE LEASING 2002-2	1 750	140 000	145 586	
TUNISIE FACTORING 2002	980	58 800	60 906	
Bons du trésor assimilables		658 571	684 058	43,81%
BTA 04-2005-6.375%	100		103 628	6,64%
BTA 01-2005-6.750%	157	156 153	165 118	10,57%
BTA 07 2014 8.250%	400		415 312	26,60%
Total		1 039 040	1 077 251	68,98%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) Valeurs	Valeur au au 31décembre	<u>Plus (moins)</u> values réalisées
		nets			
Soldes au 31 décembre 2003	1 988 084	63 040	7 982	2 059 106	
* Acquisitions de l'exercice					_
Obligations	150 000			150 000	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(70 256)			(70 256)	344
BTA	(900 350)			(900 350)	11 489
Titres d'OPCVM	(128 438)			(128 438)	7 765
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			(7 103)	(7 103)	
* Variations des intérêts courus sur obligations		(25 708)		(25 708)	
Soldes au 31 décembre 2004	1 039 040	37 332	879	1 077 251	19 598

NOTE 5: REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D: 83.816 contre D: 77.237 au 31 Décembre 2003, et se détaillent comme suit :

	2004	2003	
Revenus des obligations et valeurs assimilées			

Revenus des obligations - intérêts Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	20 489	16 674
- intérêts (BTA)	63 327	60 563
TOTAL	83 816	77 237

NOTE 6: PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2004 à D : 484.642 contre D: 728.491 au 31.12.2003, se détaillant comme suit :

Désignation titre	Valeur	Coût	Valeur au	% Actif net
Dépôt à vue		286 000	288 281	18,46%
Amen bank pasteur		286 000	288 281	18,46%
Bon du trésor à court terme		192 359	196 361	12,57%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 29/06/2004	60 000	57 702	58 907	3,77%
Souche 52 S 5/04/2005 acquis le 30/06/2004	140 000	134 657	137 454	8,80%
Total général		478 359	484 642	31,04%

NOTE 7: REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2004 à D: 21.854, contre D: 47.038 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit:

	2004	2003
Intérêts des dépôts à vue	11 586	22 036
Intérêts des bons de trésor à court terme	10 268	25 002
TOTAL	21 854	47 038

NOTE 8: OPERATEUR CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31.12.2004 à D : 3.389 contre D: 6.132 au 31.12.2003 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2004 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2004</u>	31/12/2003
Montant HT	3 192	5 774
TVA	574	1 039
Total TTC	3 766	6 813
Retenue à la source	377	681
Net à payer	3 389	6 132

NOTE 9: AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2004 à D: 1.161 contre D: 2.692 au 31.12.2003, et se détaille ainsi:

	31/12/2004	31/12/2003
Redevance CMF	129	232
Retenues à la source à payer	377	681
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	-	1 124
Autres	655	655
Total	1 161	2 692

NOTE 10: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2004 à D : 20.334 contre D: 26.064 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

NOTE 11: AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2004 à D : 1.981 contre D: 2.666 pour l'exercice précédent, et correspondent à la redevance du CMF.

NOTE 12: CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi:

	2 681 854
	82 757
	787
	1 453 971
	44 867
	235
	(2 700 996)
	(83 348)
	(263)
	(7 103)
	19 598
	(3 057)
(A)	100 819
	(46 876)
	1 498 210
	44 276
	759
	(A)

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004.

NOTE 13: AUTRES INFORMATIONS

13.1 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2004	2003	2002	2001	2000
Revenus des placements	2,387	1,502	1,084	4,731	2,767
Charges de gestion des placements	(0,459)	(0,315)	(0,235)	(2,345)	(0,771)
Revenus net des placements	1,927	1,187	0,849	2,386	1,996
Autres produits	0,002	0,003	-	-	
Autres charges	(0,045)	(0,032)	(0,020)	(0,135)	(0,061)
Résultat d'exploitation (1)	1,885	1,157	0,829	2,251	1,935
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,454)	0,061	0,280	(1,435)	(1,063)
Sommes distribuables de l'exercice	1,431	1,218	1,109	0,816	0,872
Variation des plus values potentielles	(0,160)	0,075	5,854	(24,029)	0,658
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,443	0,010	(9,153)	(45,660)	4,726
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,282	0,086	(3,299)	(69,689)	5,384
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,167	1,243	(2,470)	(67,438)	7,319
Résultat non distribuables de l'exercice	0,282	0,086	(3,299)	(69,689)	5,384
Régularisation du résultat non distribuable	(0,069)	0,001	(2,765)	49,087	(2,757)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,213	0,087	(6,064)	(20,602)	2,627
Valeur liquidative	35,269	33,625	32,319	37,274	57,060
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,33%	0,96%	0,67%	4,97%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,10%	0,06%	0,29%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,15%	3,69%	3,19%	1,73%	1,58%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net. La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.